

# Stockage d'œuvres d'art, haute joaillerie Immersion dans les locaux de Monaco Freeport

**Economie** — Dans le quartier industriel de Fontvieille, un entrepôt hautement sécurisé réceptionne et abrite quotidiennement depuis plus de 10 ans des œuvres d'art et des bijoux de très grande valeur. Créé en 2012, cet entrepôt dénommé “Monaco Freeport” est devenu un acteur artistique et économique central de la Principauté. Comment fonctionne ce port franc monégasque ? Comment les locaux sont-ils sécurisés ? Les réponses de Claude Valion, président-délégué de la S.E.G.E.M., Société d'Exploitation et de Gestion des Entrepôts de Monaco —

**La S.E.G.E.M est une société anonyme monégasque créée et détenue à 100 % par l'État monégasque et dont vous êtes le président-délégué depuis 2012. Pouvez-vous nous expliquer dans quel contexte et pourquoi l'entrepôt, dénommé “Monaco Freeport”, a été créé il y a 10 ans ?**

Dès son avènement, le souverain a souhaité réaffirmer la place importante qu'il entendait donner aux arts et faire de Monaco une place forte pour les galeries d'art, les expositions et les ventes aux enchères d'art et de haute joaillerie. Pour remplir cette mission et, ainsi, développer le marché de l'art à Monaco, il est alors apparu absolument indispensable qu'un lieu de stockage de qualité soit créé en Principauté pour réceptionner et entreposer ces objets de grande valeur. Je suis membre de la commission des Collections et du patrimoine artistique du Palais de S.A.S. le Prince de Monaco depuis sa création en 2005 et j'ai eu le grand honneur de me voir confier cette mission.

**Développer le marché de l'art à Monaco... Mission accomplie de ce point de vue ?**

On peut le penser. On le voit bien, les expositions et les galeries d'art sont de grande qualité à Monaco. Des ventes aux

enchères sont fréquemment organisées en Principauté et battent des records. Élément significatif, le bureau des douanes françaises de Monaco est désormais, au niveau de l'activité artistique, le deuxième bureau après Paris, qui, rappelons-le, gère les grandes maisons de ventes aux enchères et de prestigieuses galeries d'art.

**Pouvez-vous nous expliquer le système de suspension de droits et de taxes que propose “Monaco Freeport” ?**

“Monaco Freeport” permet le stockage à Monaco pour une durée illimitée et en suspension totale des droits et taxes, de marchandises de grande valeur importées de pays tiers à l'Union Européenne (UE). Les marchandises entreposées au sein de “Monaco Freeport” sont autorisées à quitter temporairement l'entrepôt pour être restaurées, expertisées, exposées ou vendues aux enchères. En cas de vente de l'œuvre d'art ou du bijou aux enchères ou lors d'une exposition-vente, deux solutions sont envisagées en fonction de la résidence de l'acheteur : s'il réside hors de l'Union Européenne, l'objet est réexporté hors de l'UE sans avoir à acquitter les droits et les taxes. En revanche, s'il s'agit d'un Monégasque, ou s'il réside



© Photo Lillian Giurca - L'Observateur de Monaco

**LOCAUX — Après deux extensions en 2016 et 2019, “Monaco Freeport”  
abrite une vingtaine de boxes, tous occupés, d’une surface totale de 1 100 m<sup>2</sup>**

« Le bureau des douanes françaises de Monaco est désormais, au niveau de l’activité artistique, le deuxième bureau après Paris, qui, rappelons-le, gère les grandes maisons de ventes aux enchères et de prestigieuses galeries d’art »

## Biographie

### CLAUDE VALION : LES DATES-CLÉS

- Membre de la commission des Collections et du patrimoine artistique du palais de S.A.S. le Prince de Monaco depuis sa création en 2005.
- Président-délégué de la S.E.G.E.M. depuis 2012.
- Maître en droit, 37 ans de carrière dans les douanes
- Inspecteur à Strasbourg en 1972 puis chef du personnel de la direction de Franche-Comté, de 1976 à 1984.
- Responsable des brigades de recherche des Alpes-Maritimes : lutte contre le trafic de stupéfiants, de 1984 à 1990.
- Détaché auprès du service communication de la direction générale des douanes à Paris (missions en relation avec le sport et les JO d'Albertville en 1992) de 1990 à 1994.
- Chef de la surveillance à l'aéroport de Nice : participation à la rénovation du Terminal 1 et à la création du Terminal 2, de 1994 à 2000.
- Parallèlement, pendant 25 ans, conseiller sportif de la douane et du ministère de l'Économie et des Finances (manager des équipes de France de ski nordique, ski-alpinisme et de sports aventure).
- Chef du service des douanes à Monaco (30 agents), de 2000 à 2005

à Monaco ou dans l'un des 27 pays de l'Union européenne, c'est à Monaco que va se faire le dédouanement de l'œuvre, c'est-à-dire le paiement des droits et des taxes.

**Avant la création de ces locaux il y a 10 ans à Fontvieille, où étaient stockés les œuvres d'art et les bijoux exposés à Monaco ?**

Il n'existait tout simplement pas de locaux de stockage autorisés pour accueillir, en suspension des droits et taxes, ces objets de grande valeur. Ces derniers étaient stockés en Suisse ou dédouanés dans le pays d'entrée dans l'Union européenne, principalement au Royaume-Uni — qui faisait alors partie de l'UE — ou au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas. En 2012, "Monaco Freeport" a été le premier entrepôt douanier autorisé au sein de l'Union européenne à stocker les œuvres d'art et les articles de bijouterie et de haute joaillerie.

#### **Au-delà de la haute joaillerie et des œuvres d'art, que pouvez-vous stocker ?**

Des objets de collection ou d'antiquité, des articles de bijouterie et des diamants et pierres précieuses conditionnées uniquement sous scellés individuels comportant la certification d'un laboratoire de gemmologie international agréé. Nous allons également nous étendre aux produits d'excellence.

#### **Qu'appellez-vous produits d'excellence ?**

Cela peut être par exemple, des bouteilles de Porto datant de 1930 dont le verre a été soufflé par les plus grands verriers de l'époque, ou des collections de champagne, vins et spiritueux d'excellence. Il y a une forte demande dans ce domaine.

#### **De quelle manière, les petits objets de grande valeur, comme les bijoux, sont-ils conservés ?**

Nous avons des boxes dédiés à la bijouterie et à la joaillerie dans lesquels des cages fortes ont été installées. A l'intérieur de ces cages métalliques, les bijoux sont placés dans des coffres-forts individuels ou collectifs.

#### **Comment assurez-vous la sécurité dans ces locaux ?**

Au même titre que le risque incendie, appréhendé avec les experts du Corps des Sapeurs-pompiers de Monaco, la sécurité est évidemment un élément essentiel qui constitue le cœur du métier de la S.E.G.E.M. L'ensemble de la sécurité est basé sur des recommandations apportées par les services spécialisés de la Sûreté publique de Monaco. Tout a été conçu et réalisé avec leur expérience, leur analyse et leur expertise.

« En plus de notre clientèle, l'activité de "Monaco Freeport" touche une vingtaine de professions différentes. Cela va de l'emballage des œuvres, à la fabrication des caisses, en passant par le transport, la sécurité, l'assurance et les formalités administratives et douanières. Cela mobilise également régulièrement des marchands d'art, des experts, des restaurateurs d'œuvres d'art, des encadreur, des photographes, ou encore les banques et les family offices »

**Avez-vous déjà eu des soucis avec la clientèle et des intrusions malveillantes ?**

Non, jamais... Tout est fait pour garantir une sécurité totale. Mais je suis suffisamment expérimenté pour savoir qu'il faut rester très vigilant sur ce sujet.

**La police n'est donc jamais intervenue dans l'entrepôt ?**

Pas pour des intrusions malveillantes. En revanche, elle intervient une dizaine de fois chaque année, en raison de déclenchements d'alarme provenant de micro-coupures du système de liaison ou d'erreurs humaines. Une erreur sur un code d'accès par exemple. Et je peux vous assurer que les délais d'intervention des agents de police sont extrêmement courts.

**Ces locaux sont donc conçus pour accueillir des œuvres de grande valeur ?**

Effectivement. Nous avons de grands collectionneurs à Monaco. Et pour les ventes aux enchères ou les expositions, nous sommes également dans l'excellence. Un salon d'art comme Artmonte-carlo, qui a démarré il y a 6 ans seulement, a accueilli en 2022 plus de 40 galeries dont 12 situées hors de l'Union Européenne. Ce salon présente des œuvres de haut niveau.

**Justement, quelle est votre clientèle ?**

Prioritairement les professionnels de l'art à savoir les galeristes, les marchands d'art, les fondations, les musées, les maisons de ventes aux enchères et les bijoutiers et professionnels de la haute joaillerie.

**Les particuliers également ?**

Bien sûr, les collectionneurs. Mais principalement les collectionneurs qui font vivre leur collection. Nous ne souhaitons pas de collectionneurs passifs.

**Qu'entendez-vous par "collectionneurs passifs" ?**

Une personne qui loue un box pour y déposer des œuvres d'art qui restent dans des caisses pendant 1 an, 2 ans, ou plus, sans qu'il n'y ait le moindre mouvement.

**Et en quoi est-ce problématique ?**

Nous souhaitons générer de l'activité artistique mais aussi de l'activité économique. Notre but est qu'il y ait des entrées et des sorties. Par exemple, qu'une œuvre sorte de l'entrepôt pour être exposée. Nous ne voulons pas être un coffre-fort. C'est donc aussi mon travail auprès des collectionneurs de leur dire : "Prêtez vos œuvres pour les grandes expositions". Il faut bien comprendre également qu'autour de "Monaco Freeport" de multiples activités économiques gravitent.

**Quelles activités concrètement ?**

En plus de notre clientèle, l'activité de "Monaco Freeport" touche une vingtaine de professions différentes. Cela va de l'emballage des œuvres, à la fabrication des caisses, en pas-

« Nous stockons également des objets de collection ou d'antiquité, des articles de bijouterie et des diamants et pierres précieuses (...). Nous allons également nous étendre aux produits d'excellence. Cela peut être par exemple, des collections de champagne, vins et spiritueux d'excellence. Il y a une forte demande dans ce domaine »

sant par le transport, la sécurité, l'assurance et les formalités administratives et douanières. Cela mobilise également régulièrement des marchands d'art, des experts, des restaurateurs d'œuvres d'art, des encadreur, des photographes, ou encore les banques et les family offices.

**Êtes-vous en concurrence avec d'autres ports francs ?**

Nous ne nous sommes jamais considérés en concurrence. Car les ports francs situés en Suisse, à Singapour ou à Hong Kong possèdent chacun des surfaces entre 15000 et 30000 m<sup>2</sup> consacrées à l'art. A Monaco, nous n'avons aujourd'hui que 1 100 m<sup>2</sup>... Imaginons ainsi qu'un grand collectionneur d'art en Principauté possédant des centaines de toiles me demande de toutes les conserver dans notre entrepôt, ce serait impossible. Ce n'est pas notre rôle. Notre priorité est le développement du marché de l'art à Monaco et dans les Alpes-Maritimes et nous ne sommes donc pas en concurrence. J'ai d'ailleurs d'excellents rapports avec les responsables des autres ports francs dans le monde. Ils m'ont tous invité ces dernières années à visiter leurs structures et à évoquer avec eux l'avenir des ports francs ou des zones franches.

**Savez-vous à qui appartiennent les œuvres réceptionnées dans l'entrepôt monégasque ?**

Oui, car nous avons l'obligation d'identifier physiquement toutes les marchandises lorsqu'elles entrent dans l'entrepôt mais également leurs propriétaires. En revanche, en amont, il y a une confidentialité absolue. Par exemple, si une œuvre d'art part de New York à destination de Monaco, le nom du propriétaire de l'œuvre ne sera pas mentionné sur les docu-

**L'info en plus**

QUEL EST LE COÛT DE STOCKAGE DANS LES LOCAUX DE LA S.E.G.E.M. ?

**L**e prix moyen est de 100 euros le m<sup>2</sup> par mois. Ce prix est variable en fonction de la superficie occupée. Le plus petit box mesure 18 m<sup>2</sup>, le plus grand 90 m<sup>2</sup>. Après deux extensions en 2016 et 2019, "Monaco Freeport" comporte une vingtaine de boxes, tous occupés, d'une surface totale de 1 100 m<sup>2</sup>. Tous les boxes sont loués par des transitaires en douane agréés à Monaco pour le compte de leurs clients. **S.B.**

CONSERVATION DES ŒUVRES D'ART : QUELS ÉQUIPEMENTS ?

**L**es œuvres d'art exigent des conditions de conservation particulières. C'est pourquoi les locaux de la S.E.G.E.M possèdent de nombreux équipements. Chaque box est ainsi équipé d'appareils de climatisation, d'hygrométrie et d'humidification. « *Nous nous adaptons à la demande de la clientèle. Un galeriste voudra une conservation à 21 degrés avec 50 % d'humidité, tandis qu'un autre souhaitera une température à 19 degrés et 55 % d'humidité. La moindre variation de température ou d'hygrométrie dans un box nous est d'ailleurs directement signalée par une alarme sur nos téléphones* », explique Claude Valion. Chaque box dispose également à plusieurs endroits de détecteurs d'inondation. **S.B.**

COMBIEN D'ŒUVRES D'ART ET DE BIJOUX ACCUEILLIS À "MONACO FREEPORT" EN 10 ANS ?

**L**e président délégué de la S.E.G.E.M n'a pas fait le calcul précis sur 10 ans. En revanche, au 31 décembre 2022, après 10 ans d'activité, cette société d'État a comptabilisé 290 œuvres d'art mises à la consommation, c'est-à-dire dédouanées auprès du bureau des douanes de Monaco, après entreposage à "Monaco Freeport". **S.B.**

« Nous ne nous sommes jamais considérés en concurrence. Car les ports francs situés en Suisse, à Singapour ou à Hong Kong possèdent chacun des surfaces entre 15 000 et 30 000 m<sup>2</sup> consacrées à l'art. A Monaco, nous n'avons aujourd'hui que 1 100 m<sup>2</sup>... »

ments d'accompagnement lors du transport ou sur la caisse. Un manutentionnaire à l'aéroport, ou toute autre personnel, ne pourra donc pas voir l'identité du propriétaire. Le destinataire indiqué est le transitaire en douane agréé à Monaco pour le compte de la S.E.G.E.M.

**En quoi est-ce important d'identifier clairement les propriétaires et les marchandises ?**

Car en cas d'enquête de la douane, de la police ou de la justice, nous devons être en capacité de préciser que cette œuvre appartient à telle personne, ou, si elle appartient à une société, quel est l'ayant-droit économique ultime. Cette rigueur d'identification des marchandises et de leurs propriétaires a d'ailleurs été compliquée à faire comprendre au départ. Il a fallu l'expliquer.

**Il y avait une grosse réticence ?**

Disons que ce niveau d'exigence était nouveau dans le métier. Au départ, il a donc été difficile pour moi de commercialiser l'entrepôt alors que j'apportais une grande rigueur et des contrôles systématiques qui n'existaient pas toujours ailleurs. J'ai donc pris mon bâton de pèlerin. Je suis allé voir les professionnels et les grands collectionneurs de Monaco. Je leur ai expliqué que je souhaitais appliquer à la lettre la volonté du souverain issue de son discours fondateur de son règne le 12 juillet 2005 : « *Argent et vertu doivent se conjuguer en permanence* ». Le message est bien passé et, au bout d'un an et demi, en décembre 2014, nos entrepôts affichaient complet.

**La législation anti-blanchiment touche en premier lieu votre activité ?**

Exact. L'art, la bijouterie et la joaillerie sont des domaines très sensibles. Dans une vie antérieure, j'étais patron des brigades de recherches des douanes à Nice qui luttaient déjà contre la

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

— « Si une personne venait à nous proposer un Picasso d'une valeur de 400 000 euros alors que nous savons que l'œuvre vaut en réalité 8 à 10 fois plus, on comprendrait qu'il y a un problème. De même, si une personne fait état d'une valeur de 6 millions d'euros pour une œuvre alors qu'en réalité nous savons que la cotation de l'artiste n'a jamais dépassé 1 million d'euros, cela nous alerte. »



© Photo Lillian Giurca - L'Observateur de Monaco

fuite et le blanchiment des capitaux. Je suis donc très attentif à cette problématique.

### Êtes-vous en contact avec le SICCFIN ?

Oui, lorsque cela est nécessaire. Il y a quelques années, j'ai présenté aux différents pôles de SICCFIN l'activité, les procédures et les règles de fonctionnement de "Monaco Freeport". Ce fut un moment d'échange très intéressant. D'ailleurs, je suis intervenu en octobre 2021, à la demande de SICCFIN, en séance plénière à Monaco, lors du Forum de la coopération financière des CRF francophones du groupe Egmont dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la corruption (LCB/FT-C). Mon intervention a porté sur les enjeux de la lutte contre le trafic des biens culturels. Et, à l'occasion de la récente Évaluation Nationale des Risques en prévention LCB/FT-C, la S.E.G.E.M. a été audité par les services du SICCFIN.

### Comment travaillez-vous sur ces questions sensibles ?

J'ai une grande expérience en la matière et, avec mes collaborateurs, nous avons acquis une vraie connaissance de la clientèle ainsi que de la qualité et de la valeur des œuvres. Et nous sollicitons régulièrement les experts et, si besoin, les services de douane et de police. Si une personne venait à nous proposer un Picasso d'une valeur de 400 000 euros alors que nous savons que l'œuvre vaut en réalité 8 à 10 fois plus, on comprendrait qu'il y a un problème. De même, si une personne fait état d'une valeur

« Nous avons l'obligation d'identifier physiquement toutes les marchandises lorsqu'elles entrent dans l'entrepôt mais également leurs propriétaires. En revanche, en amont, il y a une confidentialité absolue »

de 6 millions d'euros pour une œuvre alors qu'en réalité nous savons que la cotation de l'artiste n'a jamais dépassé 1 million d'euros, cela nous alerte. Nous avons également cette capacité de pouvoir indiquer immédiatement aux services administratifs concernés, en cas de doute, l'identité du propriétaire de l'œuvre. Nous tenons par ailleurs une comptabilité matière box par box et le bureau des douanes de Monaco suit en permanence l'évolution du stock. Les entrées et les sorties.

**Propos recueillis par Sabrina Bonarrigo**

# Stockage d'œuvres d'art De nouveaux locaux souterrains livrés début 2024

**Extension** — Les locaux de Monaco Freeport à Fontvieille où sont entreposées des œuvres d'art et de la haute joaillerie sont complets depuis 2014. Voilà pourquoi, début 2024, une nouvelle zone de stockage — souterraine cette fois-ci — de 1 200 m<sup>2</sup> va être livrée. Les travaux ont déjà commencé depuis 8 ans... —

**A**u fil des décennies, et au prix de travaux gargantuesques, la Principauté est devenue une véritable ville souterraine. Faute de place en surface, de nombreuses infrastructures ont été placées en sous-sol : traitement des eaux usées et des déchets, parkings souterrains, tunnels multiples, et autres galeries piétonnes et techniques. Une autre opération souterraine va voir le jour dans deux ans : il s'agit de "Monaco Freeport 2024". Ce nouveau lieu aura pour vocation de stocker des objets de grande valeur, bijoux et œuvres d'art notamment. Pourquoi une telle opération a-t-elle été nécessaire ? Les raisons sont multiples. Tout d'abord, les locaux de stockage de la Société d'Exploitation et de Gestion des Entrepôts de Monaco (SEGEM) situés au sein d'un immeuble industriel à Fontvieille sont complets depuis 2014, malgré deux extensions réalisées en 2016 et en 2019. Au-delà du manque de place, les locaux actuels ne permettent pas à cette société d'État d'accueillir les œuvres d'art de grand format en raison de la hauteur sous plafond et de la dimension des monte-charges.

## « Des locaux uniques au monde »

Pour pallier ces problématiques, de nouveaux locaux de stockage seront donc livrés début 2024 à la S.E.G.E.M. « Les travaux ont commencé il y a déjà 8 ans. Les locaux, une fois finalisés, occuperont 1 200 m<sup>2</sup>. Creusés dans la



© Photo L'Observateur de Monaco - Sabrina Bonarrigo



Les locaux actuels situés au sein d'un immeuble industriel à Fontvieille.

© Photo F.Foche



© Photo F. Froche

**CHANTIER** – « Les travaux ont commencé il y a déjà 8 ans. Les locaux, une fois finalisés, occuperont 1200 m<sup>2</sup>. Creusés dans la roche, ils seront accessibles par un tunnel d'une longueur de 30 mètres totalement sécurisé. »

roche, ils seront accessibles par un tunnel d'une longueur de 30 mètres totalement sécurisé », nous indique Claude Valion, président-délégué de cette société. Si le patron de Monaco Freeport n'a pas souhaité nous donner la localisation exacte de ces nouveaux locaux, on sait qu'ils sont situés à l'ouest du territoire monégasque. « Au dernier trimestre 2023, nous ferons une opération de communication pour tout expliquer sur ces locaux dénommés "Monaco Freeport 2024" qui seront uniques au monde. Ils ont nécessité un travail colossal de la part des services gouvernementaux, des architectes et de la maîtrise d'ouvrage », rajoute ce professionnel.

#### « Une impressionnante structure sécuritaire »

Pourquoi ces locaux monégasques seraient-ils alors uniques au monde ? Claude Valion rappelle que partout dans le monde, les ports francs sont des entrepôts classiques dans des bâtiments sécurisés alors que les locaux de "Monaco Freeport 2024" seront souterrains, entourés de rocher, et posés sur la roche. « Ils bénéficieront également d'une impressionnante structure sécuritaire puisque c'est l'équipe de spécialistes de la Direction de la Sécurité Publique de Monaco "Monaco a Safe City", qui a analysé,

Partout dans le monde, les ports francs sont des entrepôts classiques dans des bâtiments sécurisés alors que les locaux de "Monaco Freeport 2024" seront souterrains, entourés de rocher, et posés sur la roche

dès la phase de construction, la sécurité des nouveaux locaux et qui a établi avec les architectes et le maître d'ouvrage l'ensemble des recommandations nécessaires à la sécurité renforcée de l'activité », nous indique-t-il. Une chose est sûre : ce nouvel outil d'entreposage à Monaco sera aussi un atout supplémentaire pour l'attractivité monégasque.

**Sabrina Bonarrigo**